



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 6 octobre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 octobre 2009

ZAC POLE SPORTS - FONDS DE CONCOURS A  
DEUX-SEVRES AMENAGEMENT POUR LA  
REMISE D'EQUIPEMENTS DES DEUX  
GIRATOIRES CENTRAL ET AERODROME

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi  
15 octobre 2009

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

***Conseillers :***

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

**Secrétaire de séance :** M. Jacques TAPIN -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Josiane METAYER donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Elsie COLAS donne pouvoir à Guillaume JUIN -

**AMERU**

**ZAC POLE SPORTS - FONDS DE CONCOURS A DEUX-SEVRES  
AMENAGEMENT POUR LA REMISE D'EQUIPEMENTS DES DEUX  
GIRATOIRES CENTRAL ET AERODROME**

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller Municipal Délégué Spécial expose :  
Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire  
Après examen par la commission municipale compétente,

La Convention Publique d'Aménagement signée par la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement le 13 juillet 2005 prévoit que la Ville de Niort participe à la réalisation des giratoires « Coupe-Gorge » et « Aérodrome » sur l'Avenue de Limoges pour un montant de 528 000 € HT (264 000 € HT par giratoire) dont le versement est prévu en 2012-2013. Ces éléments résultent du bilan prévisionnel du dossier de réalisation approuvé en Conseil municipal le 26 janvier 2007 dans lequel la clé de répartition arrêtée ventile ces coûts de la manière suivante :

- 50 % à la charge de la ZAC
- 50 % à la charge de la Ville (la RD 948 étant une voirie primaire d'entrée de ville).

Ces éléments sont repris dans le bilan révisé en Conseil municipal du 6 juillet 2009.

Les travaux du giratoire « Aérodrome » sont aujourd'hui achevés, et le giratoire « Central », non prévu initialement mais imposé par la suite, est également rendu opérationnel depuis 2008. Le giratoire « Coupe-Gorge » est quant à lui prévu d'être réalisé en 2010.

Aujourd'hui, au vu de la poursuite des missions confiées à l'aménageur, de l'avancée des travaux d'aménagement et pour des raisons d'optimisation comptable et administrative, il est proposé de procéder dès 2009 au versement de ce fonds de concours de la Ville de Niort sur les deux giratoires de l'Avenue de Limoges réalisés.

Pour ce faire, et parce que le giratoire « Coupe-Gorge » n'est pas encore réalisé, il convient de substituer le giratoire « Central » à celui de « Coupe-Gorge » dans le bilan de ZAC et donc d'intégrer 50 % de son coût (264 000 € HT) dans le fonds de participation à appeler. Le fonds de concours sur le giratoire « Aérodrome » peut quant à lui être sollicité pour la même somme (264 000 € HT). Le fonds de concours sera versé sur présentation par Deux-Sèvres Aménagement de la remise d'ouvrages.

La dépense sera imputée sur le budget 2009, chapitre 43003001, compte nature 2113, fonction 400.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter de substituer le giratoire « Central » à celui de « Coupe-Gorge » dans le bilan de ZAC pour le versement du fonds de concours de la Ville de Niort au profit de Deux-Sèvres Aménagement et avancer son versement en 2009 ;
- approuver le versement du fonds de concours pour les deux giratoires « Central » et « Aérodrome » pour une somme globale de 528 000 € HT (soit 631 488 € TTC) ;

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
Le conseiller municipal spécial délégué

**Signé**

**Bernard JOURDAIN**